



SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

4 impasse du Colonel d'Amade
49300 CHOLET

Tel: 06 32 26 01 49
SA.SPP.PATS.49@gmail.com

Cholet le 11 février 2019

Lettre ouverte du Syndicat SA/SPP-PATS du Maine et Loire à Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de Cholet ont manifesté leur **mécontentement** le 1er décembre 2018. Après la lecture de cette lettre ouverte, cet acte que vous avez qualifié d'indigne, en exigerez-vous encore des excuses et condamnerez-vous encore leurs désobéissances avec autant de fermeté, ou, auront-ils de votre part, de la **compassion** et la reconnaissance de **circonstances atténuantes** ?

Alors qu'il incombe au Président du SDIS de **mettre en œuvre** les moyens de secours à la population.

Alors qu'il incombe à notre employeur de **s'assurer de notre santé et de notre sécurité**.

Alors que de **nombreuses alertes ont été formulées** auprès des élus du SDIS, sur l'absence de moyens humains pour armer les engins de Sapeurs-Pompiers dans de nombreux centres de secours (cf. les deux courriers communs des organisations syndicales, CGT, UNSA et le SA/SPP-PATS adressés à la préfecture attestant d'une situation qui se dégrade).

Alors qu'ignorant cette action du 1er décembre, et soucieuse de leur devoir, notre hiérarchie de proximité **a déjà signalé à plusieurs reprises**, elle aussi, ces problèmes de dégradations de moyens auprès de la direction.

Alors, Monsieur le Maire, que vous avez indiqué avoir toujours défendu les effectifs des Sapeurs-Pompiers Professionnels de Cholet et que malgré votre détermination, ce nombre (de pompiers présents en caserne) **est passé de 17 à 12 la nuit. Que pour répondre à l'obligation minimum légale de personnels il est de plus en plus fait appel aux Sapeurs-Pompiers Volontaires.** Que cela se fait nécessairement au détriment de la santé et de la sécurité de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers, de la sécurité de la population et de la vie de famille des Pompiers Volontaires.

Alors que notre président du SDIS, depuis **plusieurs mois**, ne nous a toujours pas autorisé, ni même **n'a daigné répondre** définitivement sur la possibilité d'informer les Sapeurs-Pompiers Volontaires sur leurs obligations et leurs droits à la santé et la sécurité. Demande que nous réitérons régulièrement.

Alors que le SA/SPP-PATS a envoyé un courriel d'alerte, sur la santé et la sécurité, le 25 février 2018, à destination de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il semblerait que le Directeur et le Président du SDIS **n'ont pas transmis** ce dernier à l'ensemble des élus... selon les dires du DDSIS.

Alors que nous ne nous sommes jamais rencontrés, pouvez-vous affirmer que notre organisation syndicale (SA/SPP-PATS du Maine et Loire) fustige ou dénigre les Sapeurs-Pompiers Volontaires ?

Alors oui, les Sapeurs-Pompiers de Cholet ont manifesté leur mécontentement d'une façon inacceptable (selon vous). Mais, comment qualifiez-vous ce que nous venons de vous développer ?

Monsieur le Maire, nous vous demandons de **nous indiquer quelles mesures vous allez prendre** pour que le droit à la sécurité de vos concitoyens ainsi que celui de la sécurité et de la santé reconnu à tous les travailleurs, que sont l'ensemble des sapeurs-pompiers de notre département, soient respectés ?

S'engager à vos côtés, réussir ensemble : les AUTONOMES
